



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

Le Préfet

CDCI
19 février 2016 – 9H30
PRÉFECTURE DE L'EURE – SALLE MONET

COMPTE-RENDU

Objet de la réunion : Vote des amendements au projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Annexes : – Carte du projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté à la CDCI du 15 octobre 2016
– Amendements
– Liste des présents

Le Préfet remercie les élus de s'être rendus disponibles pour cette commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) importante, puisqu'elle va procéder au vote des amendements que les membres ont déposés. Il aimerait que ce soit une CDCI conclusive par rapport à l'organisation territoriale de l'Eure, étant entendu qu'il ne prendra l'arrêté du schéma que fin mars car il y aura toujours possibilité de la réunir, même si ce ne sera pas à son initiative. Il aimerait que le travail du schéma soit fini ce jour.

Dans un premier temps, il soumet à l'approbation de la commission les procès-verbaux des deux réunions précédentes. Aucune remarque, observation, ajout ou retrait n'est fait. L'approbation est unanime.

Une rencontre dite « CDCI blanche » a eu lieu le 11 février à l'initiative du Président de l'Union des maires et des élus de l'Eure. Le Préfet fait observer qu'il a envoyé aux membres la totalité des amendements reçus, c'est-à-dire ceux issus du travail du 11 février dernier ainsi que ceux envoyés à l'occasion de la CDCI précédente. Évidemment, certains de ces amendements sont redondants ou en opposition. Il suggère d'arrêter les amendements sur lesquels les membres souhaitent s'exprimer, ce qui induit le retrait des autres amendements. Il laisse la parole au rapporteur pour exprimer la volonté des élus au regard du dernier envoi.

Le rapporteur, François-Xavier Priollaude, rappelle que l'objectif de la CDCI blanche réunie à l'initiative de l'Association des Maires était de déterminer les voies de convergence possibles. Lors de cette réunion, les débats et discussions se sont focalisés essentiellement sur trois territoires : les territoires 5 et 12 ; les territoires 6 et 7 ; le territoire 1 avec beaucoup d'implications potentielles sur les territoires limitrophes, notamment les territoires 3 et 4. Pour ce dernier, il est apparu qu'il fallait recentrer les amendements au vu des règles de majorité davantage sur le territoire 1, ce qui a conduit à une réunion de travail avec les élus et les membres de la CDCI directement concernés par ce périmètre. Sur l'ensemble des amendements, il semble que le vote pourrait se concentrer sur 4 amendements, et donc retirer les autres s'il y a un accord de leurs auteurs. Il pourrait y avoir vote sur la fusion des territoires 5 et 12 ; sur l'amendement présenté par Joël Hervieu qui fusionnerait une partie du territoire 6 avec le territoire 7 ; s'agissant du territoire 1, deux amendements, l'un qui correspond à la volonté de la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne de rester seule en quittant le périmètre du territoire 1, et l'autre, contradictoire, qui propose la partition du territoire 1 en deux nouveaux EPCI en suivant le découpage des cantons avec d'un côté Quillebeuf et le Roumois nord et de l'autre Bourgheroulde et Amfreville. Des discussions ont été menées jusqu'à la date limite de dépôt des amendements qui ont concerné la possibilité d'un rapprochement des communautés d'Amfreville et du Neubourg. Il apparaît que les discussions ne sont pas mûres à ce stade, il se propose donc de retirer l'amendement. Cela réduirait le vote à 4 amendements : les amendements soumis au vote sur le document mis sur table seraient les n° 1, 2, 3 et 4. Ces numéros ne préjugent pas de l'ordre de passage au vote.

Le Préfet remercie le rapporteur et précise que des amendements ont le même numéro parce qu'ils ont été déposés par des personnes différentes mais relèvent de la même intention, sur le même territoire. Il demande s'il y a sur cette intervention des remarques ou des observations, puis si les membres de la CDCI sont d'accord avec ces propositions, de retrait notamment.

Philippe Vanheule, Maire du Bosc-Roger-en-Roumois, souhaite dire que lui et M. Questel sont d'accord pour le retrait de l'amendement qu'ils avaient proposé, parce qu'à chaque CDCI, de nouveaux amendements sont déposés sur ce territoire. Cela prouve un manque de sérieux sur une décision importante à prendre en termes d'organisation territoriale et de réponse à l'attente des habitants. Il compte sur la CDCI pour avoir la clairvoyance qu'ils ne sont pas capables d'avoir sur leur territoire. Le territoire 1 proposé par le Préfet est peut-être finalement la meilleure solution. Pour avoir une réponse globale et un territoire qui peut s'inscrire dans une logique d'avenir. Il peut s'engager au niveau de la communauté de communes, lorsque la consultation reviendra vers les communes, à valider le territoire 1 retenu dans sa globalité.

Joël Bourdin, Président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Charentonne, est d'accord avec la proposition du rapporteur mais voudrait connaître l'ordre de passage des amendements sur le territoire n° 1.

Le Préfet répond qu'il lui revient d'en décider et qu'il expliquera sa façon de décider lorsque la réunion en arrivera là.

Jean-Paul Legendre, Président de la Communauté de communes du Pays du Neubourg, remercie le rapporteur pour son travail et observe auprès du Préfet qu'en l'occurrence, cette CDCI est la dernière, mais se demande si les votes de ce jour pourraient être remis en cause lors d'une CDCI ultérieure.

Le Préfet répond que la CDCI peut se réunir en mars, donc le dépôt d'amendements reste possible. Il ne prendra pas l'arrêté du schéma avant la fin mars mais rappelle qu'il faut respecter à la fois le délai de convocation et la date butoir du schéma. Il voudrait que cette CDCI parvienne à conclure sur le schéma, pour qu'il puisse l'arrêter et que la deuxième période s'ouvre, qui sera très similaire au niveau des consultations et de la procédure. Il rappelle qu'une CDCI « blanche » a eu lieu. Certains territoires manquent manifestement de consensus. Toutes les discussions ont eu lieu. Il va y avoir une expression des votes, sur laquelle il sera difficile de revenir avec la majorité qualifiée. Y revenir affaiblirait la parole de la CDCI, ce qui n'est pas souhaitable. Il faut se montrer sérieux.

Mary-Dominique Rouas, Président de la Communauté de communes du Roumois nord, précise qu'en effet il y a plusieurs amendements. Il y avait besoin de précisions en fonction des changements survenus et des nouvelles informations tel ce qu'il s'est passé sur Beuzeville, Amfreville ou Pont-Audemer. On peut parfois évoluer. En ce qui le concerne, Quillebeuf et Roumois nord sont indivisibles.

Le Préfet dit qu'il y a 39 membres présents sur 47, donc 8 absents. 7 pouvoirs ont été donnés. M. Courel, absent, a donné pouvoir à Mme Perraudin ; M. Montier à M. Anthierens ; M. Ouzilleau à M. Priollaud ; M. Chéron à M. Petitbon ; M. Jacquet à M. Michel Leroux ; M. Maurey à Mme Lamarre ; M. Lecornu à M. Duché. M. Jouyet est absent et n'a pas donné de pouvoir. La majorité des deux tiers nécessite une expression favorable à un amendement de 32 voix. Il explique le déroulé du vote. Il propose de faire circuler l'urne. Les bulletins portent mention « Pour », « Contre » et « Abstention ». L'adoption d'un amendement à la majorité des deux tiers rend caduc d'une certaine façon les autres amendements déposés sur le même périmètre. Le vote à bulletin secret est proposé et adopté à l'unanimité. Les élus sont informés que des isolements sont à leur disposition s'ils souhaitent en faire usage. Le Préfet demande également de désigner des scrutateurs pour le dépouillement. M. Rassaert et Mme Lamarre se portent volontaires.

Le premier vote porte sur l'amendement n° 1 qui concerne la fusion des territoires 5 et 12.

Le nombre d'électeurs inscrits est de 47. Il y a 46 votants. 46 bulletins sont présents dans l'urne. 1 bulletin blanc est dépouillé, 45 suffrages sont valablement exprimés.

Les résultats obtenus sont : – Pour : 38

– Contre : 6

– Abstention : 1

L'amendement n° 1 est adopté. Jean-Claude Rousselin remercie la CDCI d'avoir rendu possible ce rapprochement. Le Préfet indique que la carte du schéma sera modifiée en conséquence.

Le second amendement mis au vote est le n° 2, qui propose le détachement de la Communauté de communes Rurales du Sud de l'Eure du territoire 6 et son rattachement au territoire 7.

Alain Petitbon, Président de la Communauté de communes de Verneuil-sur-Avre, souhaite s'exprimer au nom de M. Chéron, M. Boulogne et M. Provost afin d'expliquer leur opposition à cet amendement. Il respecte la volonté des élus mais souligne que celle volonté est bien diverse. Ils travaillent à ce rapprochement depuis longtemps. Les communautés de Rugles et Breteuil y sont favorables quasiment à l'unanimité, Damville est largement favorable, Verneuil est plus réservée sur une grande intercommunalité mais soucieuse de préserver l'axe économique et touristique autour de la Nationale 12 et la Vallée d'Avre par un rapprochement avec la CCRSE. Des élus frustrés, il y en aura forcément beaucoup, d'autant plus que cette loi comporte un caractère obligatoire. Il a souvent entendu à la CDCI de tous bords politiques confondus une volonté affirmée de défendre la ruralité. La loi « NOTRe » veut dire « organisation territoriale ». Il semble que dans l'idée d'organisation, il y a la notion d'équilibre. Il y a par nature des territoires plus importants, plus forts économiquement autour des agglomérations d'Évreux, Vernon et Louviers. Cela est tout à fait naturel et souhaitable pour le développement des territoires. La volonté des territoires du sud de l'Eure n'est pas d'entrer en compétition avec les agglomérations environnantes d'Évreux ou Dreux, au contraire. Ils souhaitent un partenariat constructif et solidaire basé sur la cohérence rurale, démographique et politique du territoire qui recouvre les deux cantons actuels de Verneuil et de Breteuil, dans le respect de l'équilibre et des atouts de chacun. C'est là le sens de leur opposition à cet amendement. Même si M. Hervieu et les maires ne partagent pas cette démarche, ils en comprennent le sens. Ils seront en tout cas toujours les bienvenus dans ce territoire qu'il souhaite harmonieux et dynamique du Grand Sud de l'Eure.

Joël Hervieu, Président de la Communauté de communes Rurales du Sud de l'Eure, a déposé cet amendement qui répond à la volonté des élus de ce territoire. Pour rappel, la loi NOTRe leur est imposée. Elle a demandé à chacune des communes de se positionner par un avis sur le schéma proposé. À l'unanimité, l'avis donné a été défavorable. C'est un territoire rural dans la proximité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, 7 communes sont en bordure de cette agglomération. Le bassin de vie et d'emploi est Dreux. Le Préfet a indiqué qu'il ne souhaitait pas à cet endroit de sortie du Département, ni de la Région. Il a été procédé à un vote à bulletin secret au niveau des communes et de la communauté. La majorité s'est prononcée pour le GEA. Certaines communes sont limitrophes de la Porte Normande. Les présidents des deux communautés d'agglomération ont été invités à venir présenter leur projet de territoire. Il demande à la CDCI de respecter la volonté des élus.

Sylvain Boreggio, Président de la Communauté de communes de la Porte Normande, ajoute que son conseil communautaire, auquel l'amendement de M. Hervieu a été soumis, a dit deux choses : il accepte ce rapprochement mais la volonté affichée de certaines communes de quitter le territoire 7 pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux peut exposer à quelques points de désaccord.

Le nombre d'électeurs inscrits est de 47. Il y a 46 votants. 46 bulletins sont présents dans l'urne. 1 bulletin blanc est dépouillé, 45 suffrages sont valablement exprimés.

Les résultats obtenus sont : – Pour : 20
– Contre : 19
– Abstention : 6

L'amendement est rejeté ne recueillant pas la majorité des deux tiers, soit 32 voix pour.

Le Préfet propose de passer au territoire n° 1. Il revient sur l'ordre de passage. C'est un point qui a été abordé lors d'une réunion qui a succédé à la CDCI blanche. Il est enclin à respecter l'ordre choisi par les élus, même si la décision lui revient.

Le rapporteur précise que faute de consensus général sur ce territoire, à l'issue de la CDCI blanche, une réunion s'est tenue avec les élus des communautés de communes concernées et qui a abouti à proposer la mise aux voix de deux amendements avec l'ordre suivant, après explication auprès de la CDCI des conséquences de cet ordre. Le premier amendement est celui qui propose de sortir la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne du territoire n° 1 pour deux raisons : il y a une quasi-unanimité des membres de cette communauté qui souhaitent rester seuls et elle n'est pas concernée par le seuil de la loi NOTRe de 15 000 habitants. La problématique de ce territoire est que la communauté de communes du canton de Bourgtheroulde-Infreville compte moins de 15 000 habitants. Elle est entourée de deux communautés de plus de 15 000. Si cet amendement est adopté, cela aboutit à ce que le territoire n°1 soit composé de trois communautés : Quillebeuf, Roumois nord et Bourgtheroulde.

Le deuxième amendement présenté par M. Rouas vise à la partition du territoire n° 1 correspondant au découpage actuel des cantons : Quillebeuf et Roumois nord d'un côté ; Bourgtheroulde et Amfreville de l'autre. Si le premier amendement est adopté, ce deuxième amendement n'aura plus d'objet. L'inverse vaut également, si l'amendement mis au vote en premier et adopté est celui de M. Rouas, l'amendement pour laisser Amfreville seule n'aurait plus d'objet. Il indique aussi que cet ordre correspond à la volonté du territoire d'Amfreville de quitter le périmètre n° 1.

Le Préfet remercie le rapporteur. Il demande la volonté de la CDCI par rapport à cet ordre de passage, qu'il met au vote à main levée. La majorité s'exprime en faveur de l'ordre suivant : d'abord l'amendement concernant Amfreville, puis celui pour la partition du territoire n° 1.

Le troisième amendement mis au vote porte le n° 4. Il concerne le retrait d'Amfreville du territoire n° 1.

Jean-Paul Legendre exprime sa solidarité à la communauté de communes d'Amfreville qui n'a pas de représentant autour de la table. Il souhaite que son vœu soit respecté, d'autant plus que la communauté de communes du Pays du Neubourg, « sœur » d'Amfreville, constitue avec elle un bassin de vie et un bassin de coopération avec des relations intercommunales, économiques, familiales très importantes. Il convient, après l'audition des élus, de s'en remettre à l'avis des élus lorsqu'il est exprimé de façon majoritaire, surtout que la loi NOTRe n'oblige pas son rapprochement. C'est aussi une solidarité intéressée car les élus du Neubourg souhaitent que le rapprochement en cours avec Amfreville puisse continuer normalement dans le cadre du droit commun, à la fois par la mutualisation et par un rapprochement plus important. Sur la carte qu'on voit se dessiner, le poids des centres urbains va être renforcé de façon importante, peut-être de façon impertinente, mais à cet endroit du Département il peut y avoir une ruralité autonome, puissante, dynamique, avec un fort développement démographique. Il est bon pour l'équilibre du Département de se ménager cette possibilité.

Mary-Dominique Rouas remarque le côté familial du Président des Maires un peu tardif. En tant que communautés de communes « sœurs », Le Neubourg et Amfreville n'ont pas réussi à se mettre d'accord pour proposer un amendement aujourd'hui, ce qui est regrettable. Il voudrait faire remarquer qu'Amfreville-la-Campagne veut sortir du territoire n° 1 parce qu'elle dépasse le seuil, mais c'est trop simple. Dans ce cas, pourquoi Roumois nord n'en fait pas autant ? Il souhaite qu'à minima, le projet basé sur les limites cantonales soit retenu.

Il est donné la parole à **Fernand Lenoir**, Président de la Communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne. Sa communauté veut rester seule. La loi n'oblige pas à la fusion au-delà de 15 000 habitants. Il ne voit pas en quoi Amfreville serait obligée d'intégrer la carte n° 1.

Il est donné la parole à **Benoît Gatinet**, Président de la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine. Il rappelle que la volonté des élus fait partie des points à respecter dans le choix qui va être fait ainsi que la notion de bassin de vie. Les communes de sa communauté ont voté à l'unanimité pour ne pas se rapprocher d'Amfreville et de Bourgtheroulde. Certaines demandaient un rapprochement avec Pont-Audemer et des délibérations viennent d'être prise pour un rapprochement avec le Pôle Métropolitain Havrais. Il est clairement tourné vers l'Estuaire de la Seine et non vers Rouen comme Louviers ou Le Neubourg. Il rejoint l'amendement de M. Rouas pour la scission du territoire 1 en deux entités, cohérent par rapport au vote de l'ensemble des communes.

Bruno Questel, Maire du Grand Bourgtheroulde, se félicite que tout en soulignant et insistant sur sa volonté de rester seule, la communauté de communes a dans le même temps affirmé quasiment à l'unanimité sa volonté de rester dans le Pays du Roumois. C'est significatif dans une appréhension de la problématique de territoire sur la nécessité de s'unir notamment au moyen de la contractualisation, apporter des moyens de développement et d'investissement sur les territoires, avec un montant de 80 millions d'euros sur le Pays du Roumois pour un taux de réalisation à plus de 90 % des différents emprunts. Le Président Lenoir a évoqué le canton d'Amfreville qui n'existe plus depuis deux ans. C'est symptomatique de l'une des difficultés de cette partie du territoire. À terme, le risque serait que le nom d'Amfreville disparaisse. Il craint que le discours pour rester seule ne soit lié qu'à la volonté de garder son nom. On pourrait trouver des solutions alternatives.

Le Préfet rappelle que si cet amendement n'est pas adopté, le second sera mis aux voix. S'il ne recueille pas non plus la majorité, c'est la carte actuelle du territoire n° 1 qui sera adoptée.

Le nombre d'électeurs inscrits est de 47. Il y a 46 votants. 46 bulletins sont présents dans l'urne. 1 bulletin blanc est dépouillé, 45 suffrages sont valablement exprimés.

Les résultats obtenus sont : – Pour : 24
– Contre : 17
– Abstention : 4

L'amendement est rejeté pour le retrait de la communauté de communes d'Amfreville-la-Campagne du territoire n° 1.

Le dernier amendement, le n° 3, est mis au vote par le Préfet. Il propose la partition du territoire n° 1 en deux intercommunalités, Quillebeuf et Roumois nord, Bourgtheroulde et Amfreville.

Philippe Vanheule remercie la CDCI d'avoir opté pour l'idée d'un territoire uni, tout au moins dans un premier temps. Il invite la CDCI à continuer sur cette lancée en adoptant la carte du Préfet.

Mary-Dominique Rouas répond que même s'il n'est pas farouchement opposé à ces propos, il reste fidèle à son amendement, et pour cause, car le Roumois nord sera au centre de trois autres EPCI dont certains ne veulent pas travailler ensemble pour des questions de distance. Dans ce scénario, il imagine le pire.

Le nombre d'électeurs inscrits est de 47. Il y a 46 votants. 46 bulletins sont présents dans l'urne. 46 suffrages sont valablement exprimés.

Les résultats obtenus sont : – Pour : 21
– Contre : 20
– Abstention : 5

L'amendement est rejeté.

La parole est donnée à **Hugues Bourgault**, conseiller communautaire à Amfreville-la-Campagne, note que ce dernier vote va à l'encontre des votes des communautés de communes et des communes. Il pense que le choix des élus du territoire n'a pas été respectée et que cela va à l'encontre des missions de la CDCI. Il note que M. Vanheule veut travailler pour l'avenir mais la communauté de Bourgheroulde a précédemment voté dans un autre sens. Il ne pense pas qu'on puisse travailler sur de bonnes bases en partant comme ça.

Le Préfet demande confirmation que le tour a été fait des amendements que les élus souhaitaient mettre au vote. Tous les autres amendements sont retirés. Sauf demande portée à sa connaissance, il n'envisage pas de réunir à nouveau la CDCI. Après le 31 mars, une nouvelle séquence va s'ouvrir. Il ne faut pas surestimer la portée de cette carte dans le temps. Dès le 1^{er} janvier prochain, les choses devraient assez rapidement évoluer, y compris sur des communes aux confins des nouveaux périmètres qui souhaiteront changer d'EPCI. Les volontés de ces communes s'exprimeront. Même sans modification législative, à court terme, les seules dispositions du CGCT permettent aux communes et EPCI de faire évoluer les périmètres. Le ou les préfets des départements concernés doivent être d'accord.

Juridiquement, les EPCI existeront tels qu'ils seront adoptés, à compter du 1^{er} janvier 2017, mais il faudra du temps pour les mettre en œuvre. Il faut entre 18 mois et 2 ans pour stabiliser à la fois les compétences, le fonctionnement et les projets d'investissement d'un nouvel EPCI. Ce n'est pas la situation au 1^{er} janvier 2017 qui va arrêter définitivement les choses, elles évolueront progressivement. Il demande aux élus de ne pas personnaliser cette carte et de se concentrer sur les choix à venir, dans les projets et les budgets. L'intercommunalité doit être envisagée dans l'Eure comme la capacité, au-delà des limites départementales, de pouvoir disposer de moyens de négociations dans un contexte d'influence métropolitaine au nord et au sud du département. Il faudra dans ce contexte, peser dans les décisions grâce à des intercommunalités euroises fortes pour que les accords ne se fassent pas à leur détriment. Les problèmes de personne ne sont pas ignorés mais doivent être dépassés. Les problèmes d'intendance se régleront dans le temps, à l'âge « adulte » des EPCI.

Le Préfet remercie les élus de la façon dont les débats se sont déroulés lors des nombreuses commissions qu'il a tenu à réunir depuis des mois sur cet important sujet qui a été débattu sans contrainte ni regret. La prochaine étape va consister à proposer des projets d'arrêté de périmètre.

La commission départementale de coopération intercommunale est levée.



René Bidal